

Aide-mémoire - Différences entre le système SIMON et le nouveau système Simon+ en livraison 1

Que peut-on faire dans chacun des systèmes ?

SIMON

- Postuler en ligne
- Consulter ou modifier ses informations personnelles (coordonnées et personne contact)
- Consulter ses avis de dépôt électronique (tous les avis jusqu'à l'avis du 14 décembre 2023)

Simon+

- Consulter ses fiches de paie, anciennement appelées *avis de dépôt électronique* (du 11 janvier 2024 et suivantes)
- Utiliser les fonctionnalités du libre-service - **NOUVEAU**
 - Ajouter ou modifier les informations liées à son compte bancaire
 - Ajouter ou modifier sa contribution à Centraide ou autres fondations en cours d'année

*D'autres fonctionnalités seront déployées en cours d'année